

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 19 janvier 2004****Présents**

Serge BERSTEIN, Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Christian LARGER, Bruno MAQUART (procuration Emmanuel GOLSTEIN après son départ), François RACHLINE.

Stanislav KUBACEK, Domitien DETRIE (procuration Claire PIEROT après son départ), Alexandru BARBIERU, Jean-Baptiste DABEZIES, Antoine DETOURNÉ, Claire PIEROT.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI (procuration Michel PEBEREAU après son départ), Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI, Jean-François TROGRILIC.

Absents ou excusés

Manuel BOUGEARD (procuration à Domitien DETRIE), Thymée N'DOUR (procuration Antoine DETOURNE).

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD.

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL (procuration Michel PEBEREAU), Jacky RICHARD.

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la Communication,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur,
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
M. Yves RICHARD	directeur des finances,
Mme Isabelle FRANCOIS	directeur adjoint des finances.

I.	Proposition de budget 2004 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris	p. 2
II.	Information sur le projet de création d'un quatrième 1 ^{er} cycle consacré au Moyen Orient et au monde méditerranéen	p. 9
III.	Accord international	p. 13
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 1 ^{er} décembre 2003 et du procès-verbal provisoire de la séance du 15 décembre 2003	p. 13
V.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 14

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2004

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Michel Pébereau. Il souhaite une bonne nouvelle année aux membres du Conseil de Direction. Il indique que Jean-Baptiste Goulard, qui doit partir en séjour d'études à l'étranger, a démissionné du Conseil et a été remplacé par Alexandru BARBIERU.

I. Proposition de budget 2004 de l'IEP de Paris

a) Exposé

Richard DESCOINGS adresse également ses vœux aux membres du Conseil. Il indique que l'IEP représentant une partie des activités de l'ensemble de la FNSP, comme chaque année, il présentera le budget de cet ensemble. En effet, il est important que le Conseil soit informé de l'ensemble des politiques susceptibles d'être mises en œuvre. Ce budget, comme indiqué dans la note transmise aux membres du Conseil, prend en considération deux éléments majeurs de l'année 2003. Le premier est la négociation d'un nouveau contrat quadriennal avec l'Etat portant sur la période 2003-2006. Certains membres du Conseil avaient pu s'inquiéter, au moment où on a commencé à réfléchir sur les possibilités d'un nouveau système de droits de scolarité, que l'Etat profite de cet accroissement des ressources propres de l'Institut pour se désengager. Il n'en est rien. Non seulement l'Etat ne se désengage pas, mais il accroît de façon extraordinairement sensible son soutien à Sciences Po, et ce de façon pluriannuelle. Comme les membres du Conseil ont pu le constater à la lecture de la lettre du directeur de l'Enseignement supérieur envoyée début janvier, le nouveau contrat quadriennal contient une amélioration considérable par rapport au contrat précédent, non seulement en termes budgétaires, mais en ce qui concerne la nature même des engagements de l'Etat. Pour la première fois, l'Etat a pris par écrit l'engagement d'augmenter les salariés de la FNSP à due concurrence des augmentations générales de la fonction publique. Jusqu'à présent, chaque fois qu'il y avait augmentation générale de la fonction publique, il appartenait à l'administrateur de la FNSP de négocier le financement de l'application par la FNSP de cette augmentation à ses salariés. Le soutien de l'Etat, toujours en ce qui concerne les salariés, se traduit également par l'engagement de financer, année après année, l'évolution des augmentations au mérite et à l'ancienneté. C'est la reconnaissance de l'accord d'entreprise signé avec les organisations syndicales représentant les salariés de la FNSP à la fin 1999. L'Etat encourage également la politique d'accroissement modéré du nombre d'étudiants à Sciences Po. Le Conseil de Direction a délibéré sur ce point et a constaté combien l'évolution du nombre des candidatures conduisait à rendre plus rigoureux encore le taux de sélection à l'entrée. En 2003, pour l'entrée en 2^{ème} année, ce taux est descendu à 4,5%. L'Etat encourage donc et soutient financièrement l'augmentation progressive du nombre d'étudiants à Sciences Po, jusqu'à un nombre fixé à 6700 à la rentrée 2006. Dans un contexte budgétaire très difficile, cet engagement pluriannuel de l'Etat marque à quel point l'action de Sciences Po est soutenue financièrement et politiquement, au sens de la politique de développement d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Il ajoute qu'alors même que l'Etat aurait pu ne pas vouloir participer à l'augmentation de la rémunération des enseignants vacataires, puisque ceux-ci sont mieux rémunérés à Sciences Po qu'à l'université, l'Etat a accepté de co-financer cette augmentation pour un montant important. A la rentrée 2004, la rémunération des enseignants vacataires devrait augmenter de 20 % et l'Etat participera à cette revalorisation à hauteur d'un tiers. Ce soutien fort de l'Etat se traduit globalement par une

augmentation des subventions reçues du ministère de l'Education nationale de 1,5 million d'euros par rapport à 2003.

En ce qui concerne les ressources propres de Sciences Po, une augmentation de leur ensemble est prévue. En premier lieu, les résultats des activités de formation continue devraient connaître une croissance importante, grâce au dynamisme des responsables du service, alors même que le contexte économique n'est pas favorable. L'augmentation du chiffre d'affaires de la formation continue en 2004 devrait être comprise entre 10 % et 15 %. En revanche, il est un peu tôt pour parler de la marge. Ce n'est qu'à la fin du mois de février qu'il y aura des informations plus précises, mais cette marge devrait être assez bonne cette année. La taxe d'apprentissage, qui est assise sur les salaires, devrait également connaître une progression. A un moment où le taux de chômage augmente et où les entreprises sont particulièrement attentives à limiter l'évolution de la masse salariale, le fait d'accroître le produit collecté de la taxe d'apprentissage est le signe d'un soutien à Sciences Po, notamment lorsque l'Institut développe des programmes en apprentissage, ce qui a été le cas pour le DESS marketing. Depuis 1996, le produit collecté de la taxe d'apprentissage a augmenté de 31 %, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation de la masse salariale sur cette même période. Le montant du chiffre d'affaires de la formation continue a augmenté de 24 % depuis 1996.

La première source d'augmentation des ressources propres de Sciences Po est la décision prise par le Conseil d'Administration en novembre 2003, après avis du Conseil de Direction, d'adopter un nouveau système de droits de scolarité. Ce nouveau système a été déféré au tribunal administratif de Paris, l'UNEF demandant l'annulation de cette décision. Cet après-midi, le tribunal administratif devrait se prononcer sur une demande en référé de suspension présentée par l'UNEF sur cette question. Richard Descoings a demandé à l'avocat de Sciences Po de ne soulever aucune question d'irrecevabilité - il appartiendra au tribunal de s'en saisir si elles existent - et de soutenir la position de l'UNEF sur l'urgence qu'il y a pour le tribunal à statuer. Des simulations permettent d'évaluer à environ 5,8 millions d'euros le produit supplémentaire des droits de scolarité. Il y a une marge d'incertitude, mais le chiffre réel ne devrait pas être trop éloigné des prévisions.

En ce qui concerne les dépenses, il est prévu de poursuivre l'effort d'extrême maîtrise des coûts de fonctionnement de Sciences Po. Depuis trois ans, Sciences Po a réussi à stabiliser et même à diminuer légèrement les dépenses de fonctionnement *stricto sensu*, alors même qu'il y a plus d'étudiants, plus de salariés et que le fonctionnement des activités de l'Institut ne s'est pas interrompu. C'est une question fondamentale. Plus Sciences Po saura maîtriser les dépenses de fonctionnement, plus on trouvera des marges de manœuvre pour financer l'essentiel, c'est-à-dire la recherche, l'enseignement et l'ensemble des interventions qui donnent à Sciences Po les moyens concrets de se développer. En 2004, Sciences Po table sur une augmentation de 2,1 % des dépenses de fonctionnement *stricto sensu*, soit une augmentation inférieure à l'inflation. Un effort tout particulier sera fait sur les dépenses liées aux loyers. Il est prévu de faire environ 370 000 euros d'économies à la fois sur les locations de longue durée et sur les locations temporaires qui sont généralement faites par la direction des études et de la scolarité, compte tenu de l'insuffisance du nombre de salles de classe à Sciences Po, et par la direction de la formation continue pour accueillir les stagiaires. Dès lors qu'un effort considérable est fait et que cet effort est nécessairement collectif, il est naturel que les salariés soient également associés aux économies faites en termes de pouvoir d'achat. L'Etat n'a pas augmenté ses fonctionnaires en 2003. Il va de soi que pour les salariés de Sciences Po, cela constitue une non augmentation de leur pouvoir d'achat. Le 19 décembre 2003, pour la première fois depuis des années, quatre organisations syndicales de salariés de Sciences Po, le SNAP-FSU, la CGT, la CFTC et la CFDT ont signé avec l'administrateur de la FNSP un accord très important : important parce qu'il est général et parce que les organisations syndicales admettent que dans les années à venir, on ne peut pas attendre de l'Etat une augmentation substantielle des salaires. Les organisations syndicales admettent qu'elles peuvent jouer un rôle considérable dans l'évaluation des besoins de fonctionnement et des besoins en emplois de chaque service et de chaque direction de Sciences Po. La direction et les syndicats vont donc développer, sur une période triennale, un plan d'action conjoint pour regarder où pourront être faites des économies dans chacune des composantes de Sciences Po, non seulement en termes de fonctionnement, mais en termes de masse salariale. La charge de travail est inégalement répartie dans les différentes composantes de Sciences Po. Cela a été reconnu par les organisations syndicales, qui souhaitent, avant de procéder à des créations d'emplois, que l'on regarde dans quelle

mesure on peut procéder à des réallocations d'emplois. Il est relativement rare d'obtenir l'unanimité sur ce point, qu'il s'agisse des entreprises ou des administrations publiques. La contrepartie sera l'intéressement des salariés aux économies réalisées. Le budget 2004 traduit partiellement cette décision.

Si le Conseil de Direction et le Conseil d'Administration en sont d'accord, Sciences Po fera deux efforts considérables sur l'année 2004, efforts qui bénéficieront aux étudiants. Le premier est en matière d'aide sociale. Conformément aux conclusions de la commission présidée par Jean-Paul Fitoussi et aux délibérations du Conseil, l'Institut mettra en œuvre, s'il en a les moyens, la décision d'augmenter de 50% le montant des bourses d'enseignement supérieur obtenues par les étudiants. Sciences Po créera l'équivalent d'un sixième échelon par rapport aux cinq échelons déterminés par le CROUS, avec des bourses d'un montant de 6000 euros. Cela représenterait une dépense de 1,1 million d'euros, soit une augmentation considérable des moyens alloués aux étudiants qui en auront le plus besoin. Le deuxième effort sera l'augmentation des dépenses pédagogiques par la direction des études et de la scolarité. Ces dernières années, la direction avait cherché à tenir l'évolution de ces dépenses pédagogiques. Cela se traduisait notamment par un nombre accru d'élèves par conférence de méthode. Alors que pendant très longtemps, la norme était d'avoir 18 à 20 élèves par conférence de méthode, dans certaines disciplines, les conférences accueillent 24 à 26 élèves. C'est certes mieux que les conditions d'enseignement à l'université, mais le type de relations pédagogiques n'est plus le même. A la rentrée 2004, il devrait être possible de desserrer cette contrainte, en augmentant d'un tiers les dépenses pédagogiques par rapport à 2003.

La troisième inflexion politique majeure prévue par ce projet de budget est la reprise des investissements. En 2003, compte tenu des incertitudes qui pesaient sur le financement de Sciences Po, la direction avait gelé bien des travaux de rénovation, d'entretien et de patrimoine. Seule la restructuration du 30 rue Saint-Guillaume et quelques travaux de sécurité indispensables ont été effectués. Le budget 2004 propose une reprise des investissements. Ceux qui enseignent ou étudient dans les salles de classe du 27 rue Saint-Guillaume et du 56 rue des Saints-Pères savent qu'elles n'ont pas été rénovées depuis longtemps. De la même manière, il est prévu de poursuivre l'augmentation du standard de prestations de services en matière informatique.

Ce projet de budget doit tenir compte du fait que les décisions prises en matière de droits de scolarité ont été déferées à la juridiction administrative. Sciences Po avait procédé à un examen juridique très précis du système proposé. Bernard Stirn, qui faisait partie de la commission Fitoussi, a fait un premier examen juridique. En outre, le vice-président du Conseil d'Etat, qui siège au Conseil d'Administration de la FNSP, a adressé au Conseil d'Administration une lettre d'analyse de la solidité juridique du dispositif. Ces personnalités s'exprimaient naturellement à titre personnel. Sciences Po a monté un dossier solide, mais une décision collégiale du tribunal administratif peut prendre un certain temps. Il serait hasardeux d'engager des dépenses sans être sûrs du montant des recettes. C'est pourquoi Richard Descoings a ajouté à la note de présentation du budget une note spécifique sur les dépenses qui ne seront pas engagées tant que la décision du tribunal ne sera pas connue. C'est regrettable, parce que l'essentiel des dépenses prévues sont au bénéfice des étudiants. Si ces décisions sont reportées, les boursiers ne verront pas augmenter le montant de leurs bourses. Il regrette que l'UNEF et l'UNI s'opposent à ce projet d'un même mouvement. Ce sont ceux qui ont les moyens les plus faibles qui souffriront d'abord de ce retard. Mais l'ensemble des étudiants risquent de ne pas connaître d'amélioration de leurs conditions d'études, par exemple l'élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque. Enfin, la question du logement se pose de façon importante. Il est légitime de demander à la juridiction administrative de trancher une question contestée par certains, mais il faut être conscient des conséquences que cela comporte.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU regrette également que sur un sujet de cette nature, qui va dans le sens d'une amélioration du fonctionnement de Sciences Po, certains syndicats qui participent aux délibérations du Conseil aient jugé utile de s'en référer à la juridiction administrative. Ce juridisme ralentit l'efficacité du fonctionnement de Sciences Po, mais c'est leur droit et il ne lui appartient pas de le critiquer.

Bruno MAQUART remercie le directeur d'avoir accédé à une vieille revendication des enseignants vacataires, dont la rémunération n'avait pas augmenté depuis 1991.

Emmanuel GOLDSTEIN se joint à ces remerciements. Il constate qu'il est prévu d'accueillir plus d'élèves et d'avoir moins d'élèves par conférence. Or seules des rénovations de locaux sont prévues, sans nouvelles salles. Il demande quel est le plan de charge pour faire face à l'accueil d'un nombre accru d'élèves dans de meilleures conditions. Par ailleurs, il constate qu'une grande partie des ressources de Sciences Po viennent du monde de l'entreprise, avec la taxe professionnelle et la formation continue. Il demande quel est le dispositif adopté au sein de Sciences Po pour coordonner les relations avec les entreprises et mener une politique systématique d'attraction des ressources qu'elles affectent à l'enseignement supérieur.

Christian LARGER remarque que dans le plan d'économies, des économies potentielles de 1,2 million d'euros pourront être réalisées par l'abandon de l'amélioration projetée des conditions d'études et de l'augmentation du nombre d'étudiants nouvellement admis. Il demande quelle est la contribution respective de chacun de ces deux éléments au plan d'économies.

Patrice-Michel LANGLUME constate qu'aux pages 120, 121 et 122 de la proposition de budget, en ce qui concerne les recettes et les dépenses des 1^{ers} cycles délocalisés, on voit que ces cycles sont tous présentés à l'équilibre en 2004, mais que cet équilibre ne sera obtenu que si on met en œuvre la réforme des droits de scolarité. Si cette réforme est rejetée par le tribunal administratif, le 1^{er} cycle de Nancy aura un déficit de 210 000 euros, celui de Poitiers un déficit de 175 000 euros et celui de Dijon un déficit de 100 000 euros. Il a également constaté que pour le cycle Nancy, la subvention régionale a baissé de 110 000 euros. Il demande si cette baisse était prévue ou s'il s'agit d'une mauvaise surprise. Par ailleurs, le deuxième point de l'ordre du jour portera sur la création d'un pôle Moyen Orient – Méditerranée, qui devrait accueillir 80 étudiants à la rentrée 2004. Il est prévu qu'une équipe prépare cette rentrée. Mais le coût de cette nouvelle implantation ne figure pas dans le budget prévisionnel. Il demande si elle est prévue dans le budget ou s'il faudra dégager des économies pour créer ce pôle. Enfin, il souhaite qu'en 2005, si c'est possible, on présente le même type d'extrait analytique des recettes et dépenses pour l'école de journalisme. Le Conseil de Direction a approuvé la création de cette école, en partant de l'hypothèse que les dotations en taxe d'apprentissage viendraient couvrir une partie importantes des coûts. Il est important de suivre ce point de près.

Domitien DETRIE indique que l'UNEF ne souhaite pas revenir sur le débat sur la réforme des droits de scolarité. L'UNEF assume pleinement le recours qu'elle a engagé et attend que la juridiction administrative tranche. Il souhaite poser quelques questions techniques. A la page 5 de la note sur le projet de budget, il est indiqué que trois entreprises ont apporté leur soutien, chacune à hauteur de 50000 euros, aux activités de la chaire Moyen Orient – Méditerranée. Il demande de quelles entreprises il s'agit. Par ailleurs, il demande quelles sont les innovations pédagogiques de grande ampleur mentionnées à la page 8.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI est d'accord sur l'importance de certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement. Mais leur augmentation implique une réforme des droits de scolarité à laquelle l'UNI n'est pas favorable, pour des raisons qui ont déjà été exposées. En dehors de l'appréciation de certains principes, les problèmes posés par cette réforme sont aussi très terre à terre, puisque selon les cas, un foyer plus riche avec moins de parts fiscales pourra payer moins qu'un foyer plus modeste avec plus de parts fiscales. Il regrette qu'il n'y ait pas pu y avoir un débat supplémentaire, comme l'avait souhaité l'UNI à la rentrée.

Claire PIEROT constate que pour le master recherche, les droits de scolarité seront fixés au niveau national, comme c'est actuellement le cas pour les DEA et les DESS. Elle demande si les étudiants qui seront en master tout en préparant le diplôme d'établissement devront payer les droits de scolarité de Sciences Po plus les droits nationaux pour le master.

Jean-Paul FITOUSSI tient d'abord à saluer les efforts qui ont mené à ce budget. Pour avoir tenté de négocier le budget de l'OFCE cette année, il sait combien cela a été difficile et quels efforts il a fallu déployer pour un résultat mineur par rapport à ce qui est présenté aujourd'hui. Il y a une pression considérable à la restriction budgétaire en termes de dépenses publiques, que cette pression soit interne ou externe, venant de l'Union européenne. Il y a aujourd'hui un recours de la Commission

européenne contre le Conseil des ministres précisément sur cette question. Par ailleurs, en ce qui concerne le recours des étudiants, il souligne qu'il est très difficile de faire comprendre une politique d'égalité. L'égalité républicaine est le mouvement par lequel les personnes se découvrent comme semblables par-delà la diversité de leurs conditions et de leurs origines. Cela signifie que la diversité de leurs conditions ne devrait pas conduire à une scission entre les groupes. Il faut qu'ils soient dans les mêmes espaces, et non qu'ils ne puissent accéder à tel ou tel espace que conditionnellement à leurs ressources financières. Il est très difficile de faire passer ce message, mais il ne désespère pas. Enfin, en ce qui concerne l'accord entre les salariés et la direction, il espère qu'il ne s'agit pas d'un accord de type *insider - outsider*, où la réduction du nombre d'emplois permet d'augmenter la rémunération des salariés présents.

Michel PEBEREAU félicite la direction pour un budget qui permet de développer la politique dynamique de l'Institut, en dépit des difficultés budgétaires structurelles auxquelles est soumise la France en ce qui concerne les dépenses publiques. Ces difficultés vont perdurer et il est donc important de mettre en place le plus vite possible des mécanismes permettant à Sciences Po de se doter des moyens extérieurs aux ressources publiques pour augmenter ses recettes. Dans cet esprit, il trouve dommage qu'un mécanisme qui a fait l'objet d'une longue concertation dans le cadre de la commission présidée par Jean-Paul Fitoussi, dont on sait le sens du dialogue, et de débats approfondis au sein du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration, fasse l'objet d'un recours. Dans une organisation dans laquelle il existe une solidarité entre les différents éléments et une communauté de vues sur les objectifs à rechercher, on évite de demander à des juridictions extérieures de régler des problèmes qui ont été traités par les voies de la majorité dans les différentes instances rassemblées pour ce faire. Il espère que Sciences Po pourra continuer à progresser sans qu'à chacune des étapes de son avancée, celle-ci fasse l'objet de retardements juridiques.

Richard DESCOINGS souligne que l'avantage du recours est de permettre à la juridiction de dire et de faire progresser le droit. Grâce à l'UNI, la juridiction administrative a reconnu le droit à l'expérimentation et la multiplicité des procédures de sélection, ce qui a fait progresser le débat. Par exemple, le fait que Nicolas Sarkozy reprenne à son compte ce que Sciences Po fait depuis trois ans est inattendu, mais cela permet de créer une forme de consensus politique et de relancer le débat et l'action sur ces questions. Il répond à Emmanuel Goldstein qu'en ce qui concerne la capacité d'accueil des étudiants, Sciences Po est déjà au-delà du raisonnable. C'est le cas depuis un certain temps, mais arrive un moment où, bien que l'on améliore au maximum les systèmes de gestion d'occupation des salles, il n'est physiquement pas possible d'en faire plus. Sciences Po en est là. Sur les trois principaux jours d'enseignement de la semaine (mardi, mercredi et jeudi), le taux d'occupation des salles de 8 h à 21h 30 est supérieur à 95 %. Or 85 à 90 % des enseignements étant assurés par des maîtres de conférence vacataires, on ne peut pas leur imposer systématiquement des créneaux horaires. Au prochain Conseil d'Administration de la FNSP, le directeur proposera de chercher à acheter dans le quartier un immeuble qui soit essentiellement destiné à accueillir des salles d'enseignement, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue. Pour la formation continue, cela permettrait de faire des économies considérables en termes de location de salles. Pour la formation initiale, cela permettrait de desserrer la contrainte immobilière. C'est important si on veut augmenter le nombre d'étudiants et si on veut développer un certain nombre d'innovations pédagogiques. Par exemple, les projets collectifs connaissent un succès considérable. Mais Sciences Po manque de place pour que les élèves qui participent à ces projets collectifs puissent se réunir de façon efficace. Pour tout ce qui concerne les majeures de spécialisation, il faudrait prendre exemple sur les actuels DESS, qui, pour 20 à 30 étudiants, disposent de salles dédiées tout au long de l'année universitaire. Cela leur permet d'avoir une pédagogie d'accompagnement beaucoup plus considérable que celle qui existe en 4^{ème} et 5^{ème} année dans les majeures de spécialisation. Les enseignants sont plus présents, les élèves peuvent rester dans les locaux en dehors des heures d'enseignement, on peut développer des collections de périodiques et d'ouvrages spécialisés en rapport avec la majeure. L'idéal est qu'à terme, l'ensemble des enseignements de tronc commun soient délivrés **inaudible** et que l'on trouve les moyens d'organiser les spécialisations dans des locaux dédiés. Cela changerait énormément les choses et permettrait notamment une individualisation plus importante de la relation pédagogique. Pour ce faire, Sciences Po a besoin de financements. Si l'excédent d'exploitation est positif en 2003 et 2004, cela permettra de financer une partie du coût d'acquisition. Par ailleurs, la lettre du directeur de l'enseignement supérieur montre qu'un point spécifique du contrat quadriennal 2003-2006 est

consacré à cette question. Alors même que Sciences Po réalise des économies sur les loyers, la direction de l'enseignement supérieur a décidé de maintenir au niveau actuel la dotation de loyer 2004, ce qui permettra de consacrer dès 2004 les sommes économisées à épargner pour financer une partie de l'acquisition. En outre, la direction de l'enseignement supérieur s'est engagée, en 2005, 2006 et 2007, à co-financer l'acquisition d'un immeuble à hauteur d'un million d'euros. Cet investissement limité dans le temps, sur une opération déterminée, permettra, les années suivantes, de réduire la dotation globale de fonctionnement de Sciences Po. La direction a donc donné mandat à une composante de la Caisse des dépôts et consignations de faire une recherche dans les environs de la rue Saint-Guillaume, de procéder à l'évaluation des immeubles qui se trouvent sur le marché et de négocier avec les vendeurs. Il y aura un débat de principe sur ce point lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration de la FNSP. Si la direction a des propositions concrètes à faire dans les prochaines semaines, une réunion exceptionnelle du Conseil d'Administration sera organisée.

Richard Descoings répond à Emmanuel Goldstein qu'en ce qui concerne les relations avec les entreprises, Sciences Po était jusqu'à présent en ordre dispersé. D'un côté, Sciences Po Avenir gère les offres de stages et d'emplois, avec une base de données propre à ce service. Par ailleurs, un certain nombre de composantes d'enseignement, notamment le MBA et les DESS, ont des relations directes avec les entreprises. Ces composantes ont chacune une base de données. La direction de la formation continue a elle-même sa base de données, puisque les entreprises sont clientes des prestations qu'elle propose. Il faut ajouter à cela la création de chaires qui sont co-financées par les entreprises. Afin de coordonner ces différentes approches, il est d'abord prévu d'unifier les bases de données en 2004-2005. C'est un travail lourd et compliqué, qui s'ajoute à la charge de travail qui pèse sur la direction et sur les salariés concernés, mais qui est indispensable. Ce travail a déjà progressé. Pour chaque entreprise, une fiche de données indique le nombre d'anciens élèves employés dans cette entreprise, le nombre d'étudiants qui y ont effectué un stage au cours de trois ou quatre dernières années et le montant de la taxe d'apprentissage. Il reste à ajouter à ces fiches les informations sur les relations commerciales qui peuvent exister au niveau de la formation continue, ainsi que sur le mécénat. En ce qui concerne le deuxième élément d'organisation, la direction de la stratégie et du développement est en charge d'assurer la coordination avec l'ensemble des entreprises. Des améliorations sont clairement encore possibles. Si Sciences Po a pu augmenter la part de la formation continue et celle du mécénat, c'est bien parce que la crédibilité de l'Institut auprès des entreprises s'améliore. On peut espérer que les dispositions législatives sur les fondations inciteront fiscalement les entreprises à investir dans l'enseignement supérieur, mais il s'agit d'un dispositif modeste.

Il répond à Christian Larger qu'en ce qui concerne la part respective de l'amélioration des conditions d'enseignement et de l'augmentation du nombre d'étudiants nouvellement admis, il manque une évaluation du coût marginal d'un étudiant supplémentaire. C'est plus simple en 1^{er} cycle, où le tronc commun représente l'essentiel des enseignements. C'est beaucoup plus difficile en cycle du diplôme, les majeures de spécialisation étant très différentes les unes des autres. Il devrait être possible de procéder à cette évaluation dans les masters, où l'essentiel des enseignements se fera en très petits groupes. Il faudra trouver un équilibre entre la réduction de la croissance du nombre d'élèves et les innovations pédagogiques. Il serait dommageable de réduire trop considérablement le nombre de nouveaux entrants en 2004 à Sciences Po, mais il ne serait pas sain non plus de ne pas faire bénéficier les élèves de Sciences Po des améliorations des conditions d'études. Il répond à Patrice-Michel Langlumé que Sciences Po compte beaucoup sur l'augmentation des droits de scolarité pour l'équilibre. Il rappelle que l'aide des collectivités locales est essentielle. Même si ces subventions ne couvrent pas 100 % des dépenses de fonctionnement, elles couvrent 100 % des dépenses d'investissement. Chaque année, l'Institut reçoit de l'Etat un million d'euros de crédits d'équipement pour l'ensemble de Sciences Po. Pour les 1^{ers} cycles délocalisés, l'investissement des collectivités locales est le triple ou le quadruple de ce montant. Cela marque bien la différence de moyens qu'il y a aujourd'hui entre l'Etat et les collectivités locales. Celles-ci financent en outre 80 à 90 % des dépenses de fonctionnement dans leur ensemble. En ce qui concerne la région Lorraine, la baisse de la subvention était prévue. Le 1^{er} cycle de Nancy est le seul cycle délocalisé pour lequel on a prévu un co-financement de l'Etat. Dans la convention initiale passée avec la région Lorraine, il était prévu que la subvention attribuée par la région baisserait au bout de deux ans. En ce qui concerne le projet de pôle Moyen Orient – Méditerranée et le projet d'école de journalisme, leur création n'a pas été anticipée dans le projet de budget 2004. En avril, le directeur compte soumettre au Conseil de

Direction et au Conseil d'Administration de la FNSP une décision sur la création de l'école de journalisme et sur la création du pôle Moyen Orient – Méditerranée. Dans la mesure où cela sera possible, il présentera un projet de budget modificatif intégrant ces deux formations. Il répond à Domitien Detrié qu'en ce qui concerne les entreprises ayant soutenu la chaire Moyen Orient – Méditerranée, dont le directeur scientifique est Gilles Kepel, un accord a été signé avec Total et des pourparlers sont en cours avec Thalès et EADS. Ce sont des entreprises qui sont directement concernées par l'évolution de cette région stratégique en termes politiques, économiques et militaires. Il souligne qu'une institution qui n'évolue pas est une institution qui piétine. Il constate que les universités françaises, grâce à la mise en œuvre de la réforme LMD, sont à nouveau en mouvement, mais avec bien des difficultés. L'année 2003 aura été marquée à nouveau par le piétinement sur l'autonomie des universités. Partout dans le monde, les universités ont une grande autonomie budgétaire et peuvent définir leur politique d'établissement. En France, on continue à considérer que l'étatisation des universités est une garantie, alors que partout ailleurs, l'indépendance des universités suppose que le pouvoir administratif ne puisse pas définir la politique des universités. De ce point de vue, Sciences Po doit être une institution en avance sur les autres universités. C'est la contrepartie des possibilités qui lui sont données par le législateur. Le directeur n'est donc pas favorable à une pause dans les réformes. Mais la notion de réforme signifie une forme de changement qui peut avoir une certaine brutalité. Il juge préférable de s'inscrire dans une logique d'innovation et d'évolution permanente, ce qui est moins traumatisant pour tous et plus en phase avec la manière dont Sciences Po s'est développé ces dernières années. En ce qui concerne le master de recherche, il répond à Claire Pierot que le montant maximal des droits de scolarité à payer est de 4000 euros. Les élèves qui suivront le master de recherche ne devront payer que les droits nationaux. On leur proposera, s'ils le souhaitent, de suivre en même temps le cursus menant au diplôme d'établissement. C'est dans cette hypothèse qu'ils paieront les droits de scolarité de Sciences Po. Enfin, il répond à Jean-Paul Fitoussi qu'il ne peut pas imaginer qu'une organisation syndicale ne participe pas activement à la lutte contre le chômage. Il est sûr que les syndicats ne sont pas insensibles à l'évolution du pouvoir d'achat des salariés de Sciences Po. Mais on peut constater que dans l'évolution de la masse salariale 2004, on prend en compte les créations d'emplois qui ont pu être décidées en novembre-décembre 2003 en raison de la marge de manœuvre offerte par le budget prévisionnel 2004. En effet, les recrutements avaient été gelés début 2003 et devaient reprendre dès que Sciences Po retrouverait une certaine marge de manœuvre budgétaire. Mais le fait de réfléchir à la bonne allocation des emplois est une amélioration sensible des perspectives d'évolution pour 2004.

c) Vote

Michel PEBEREAU présente la 1^{ère} résolution, qui fixe les taux annuels des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris

La 1^{ère} résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la 2^{ème} résolution, qui fixe les taux de rémunérations pour les usagers inscrits en formation continue diplômante.

La 2^{ème} résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la 3^{ème} résolution, qui fixe les taux annuels des services de bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP.

La 3^{ème} résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la 4^{ème} résolution, par laquelle le Conseil de Direction donne un avis favorable à la proposition de budget 2004.

La 4^{ème} résolution est adoptée avec 17 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

II. Information sur le projet de création d'un pôle consacré au Moyen Orient et au monde méditerranéen

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle qu'il avait déjà parlé devant le Conseil de la nécessité de constituer une offre de formation permettant à de jeunes Européens et à de jeunes ressortissants de pays du monde arabe d'étudier et de travailler ensemble et, au-delà du caractère académique de ce projet, d'apprendre à vivre ensemble et à partager leur culture, leur vision du monde, leurs interrogations. Cela devrait leur permettre de nouer des liens durables, comme c'est déjà globalement le cas à Sciences Po. Après la création des 1^{ers} cycles de Nancy, Dijon et Poitiers, la direction avait travaillé sur le projet de création d'un 1^{er} cycle euro-méditerranéen à Casablanca. Mais il n'avait pas été possible d'obtenir le tour de table financier nécessaire à cette ouverture. Les entreprises marocaines tout comme les autorités publiques du pays avaient montré un investissement considérable dans ce projet. Plusieurs entreprises s'étaient engagées à financer ce 1^{er} cycle à travers le mécénat et à travers le pré-achat de prestations de formation continue. C'est du côté français que le directeur a rencontré des difficultés qui l'ont conduit à renoncer à ce projet. Il reste qu'intellectuellement, le Conseil de Direction et le Conseil d'Administration de la FNSP avaient marqué un vif soutien à ce projet. La direction a donc travaillé à installer un cycle de ce type en France. La direction scientifique de ce cycle sera assurée par Gilles Kepel, qui dirige la chaire Moyen Orient – Méditerranée. Quand on parle de Moyen Orient et de Méditerranée, on parle à une écrasante majorité de pays du monde arabe et musulman. Mais Israël est un acteur essentiel dans la région. La note de présentation du pôle ne mentionne pas Israël, mais il est impensable d'organiser un 1^{er} cycle consacré aux relations entre pays méditerranéens sans que la question d'Israël soit posée. On peut espérer qu'avec le temps, ce 1^{er} cycle réunisse non seulement des élèves européens et des élèves venant du monde arabe, mais également qu'il réunisse des élèves israéliens et des élèves du monde arabe. Cela ne sera pas simple. Il rentre de dix jours passés au Moyen-Orient et a constaté que la vision du monde que l'on a dans les pays du Golfe est radicalement différente de celle que l'on peut avoir en Europe. C'est ce qui fait tout l'intérêt d'un tel projet.

La création de ce 1^{er} cycle a été validée par l'Etat une première fois dans le contrat quadriennal 2001-2004, qui prévoyait un quatrième 1^{er} cycle. Elle a été validée une deuxième fois le 18 décembre 2003, date où le Conseil interministériel à l'aménagement du territoire a repris à son compte le projet et a mentionné explicitement que la région PACA accueillerait deux projets de Sciences Po : le projet, porté par Jean-Paul Fitoussi, d'implantation de l'OFCE à Sophia Antipolis et le projet d'implantation d'un 1^{er} cycle de l'IEP de Paris à Menton. Ce projet a donc l'aval de l'Etat, y compris sur le plan de l'aménagement du territoire, ce qui est un point important. Sciences Po est actuellement en concertation avec l'IEP d'Aix-en-Provence. Menton se situe à l'autre extrême de la région PACA et Sciences Po pouvait difficilement choisir un point plus éloigné de l'IEP d'Aix-en-Provence dans cette région. Richard Descoings doit rencontrer prochainement le directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, le président du Conseil d'Administration de cet IEP, qui se trouve être Monsieur Proust, Préfet de police à Paris. A la fin du mois, une grande réunion de concertation sera organisée avec les autorités préfectorales, avec les autorités académiques, le président de la région et le député-maire de Menton. Il rappelle que la création des 1^{ers} cycles délocalisés n'a eu aucun effet sur les IEP, qui craignaient au départ soit une baisse du nombre de candidats à l'entrée, soit des difficultés. Mais pour un IEP qui ne réussit pas à convaincre les autorités locales de l'aider à hauteur de ce qu'il estime être ses besoins, le fait que ces mêmes autorités locales soient convaincues d'investir dans un projet de l'IEP de Paris n'est pas une chose simple. En ce qui concerne les étapes de la négociation à venir, la première portera sur le financement. Cette étape ne pourra être franchie qu'après les élections régionales.

b) Questions et observations

Jean-Paul FITOUSSI indique qu'il a participé à ce projet et l'a soutenu depuis longtemps. La précision apportée par Richard Descoings est importante. Ce projet correspond à la géographie, et la

Méditerranée et le Moyen-Orient incluent Israël. Il demande si le 1^{er} cycle accueillera bien des étudiants en provenance de l'ensemble des pays de la région.

Richard DESCOINGS confirme cela. Il faut bien sûr qu'ils soient candidats.

Jean-Paul FITOUSSI souligne que si on décidait de ne pas inclure Israël dans ce projet, il faudrait qu'il change de dénomination et s'intitule « Pôle Europe – Monde arabe ». S'il s'agit d'un projet Moyen Orient – Méditerranée, on ne peut pas ne pas se conformer à la géographie et exclure le seul pays démocratique de la région.

Richard DESCOINGS est d'accord.

Jean-Baptiste DABEZIES indique qu'il a suivi sa scolarité de 1^{er} cycle à Nancy. Il a beaucoup apprécié ce cycle franco-allemand. Le projet de pôle Moyen Orient – Méditerranée lui paraît très intéressant, mais il a quelques réserves. Il s'étonne tout d'abord de la rapidité d'élaboration de ce projet, alors que les 1^{ers} cycles de Poitiers et Dijon sont toujours dans des locaux provisoires. Ce projet pose également la question de la place de Sciences Po en France. L'IEP de Paris est-il le seul établissement ayant vocation à créer des 1^{ers} cycles sur ce modèle ? Il pense que la réflexion sur la place des 1^{ers} cycles à Sciences Po n'a pas été complètement effectuée. La majorité des étudiants du cycle du diplôme devraient avoir suivi leur 1^{er} cycle à Sciences Po, mais le pourcentage d'étudiants entrant directement en 4^{ème} année reste très élevé. Par ailleurs, ces 1^{ers} cycles délocalisés soulèvent la question de l'intérêt du 1^{er} cycle parisien, de son identité propre. Il demande combien de 1^{ers} cycles délocalisés Sciences Po compte créer, ce qui mène à la question des effectifs supplémentaires en 4^{ème} année. Il pense qu'il est préférable de prendre du recul. L'UNI souhaite connaître la position de la direction sur le blocage des effectifs étudiants, non par malthusianisme, mais parce que cette réforme nécessite d'abord un certain recul. Il faudra également prendre en compte les dépenses inhérentes à l'éloignement de ce 1^{er} cycle de Menton. Il demande donc un bilan de l'expérience des 1^{ers} cycles délocalisés, dont la première promotion sera diplômée cet été.

Antoine DETOURNE s'étonne de l'état d'avancement du dossier, alors que la concertation avec les organisations syndicales étudiantes n'a pas encore eu lieu. L'UNEF souhaite discuter des modalités de sélection des étudiants qui entreront dans ce 1^{er} cycle et des modalités de financement du projet. Sans mettre en avant l'idée de politique malthusienne de la part de Sciences Po, l'UNEF pense également que le moment est celui du bilan et de la consolidation des 1^{ers} cycles délocalisés, plutôt que celui de l'ouverture d'un nouveau cycle. C'est pourquoi il souhaite, tout comme le représentant de l'UNI, que l'on procède à l'évaluation globale des cycles de Nancy, Poitiers et Dijon, en termes de scolarité, de financement et de sélection des étudiants. Lors de la précédente séance du Conseil de Direction, un document montrait un taux d'abandon assez important dans les 1^{ers} cycles délocalisés par rapport au site de Paris. Il croit se souvenir que les abandons en cours de scolarité allaient jusqu'à 10 % dans certains cas. Si le projet pédagogique d'un nouveau cycle paraît très intéressant à l'UNEF sur le fond, il est essentiel qu'un état des lieux des 1^{ers} cycles délocalisés soit d'abord fait. Ce sera la condition *sine qua non* de la réussite de ce pôle Moyen Orient – Méditerranée.

Jean-Emmanuel COMBES, en partant des mêmes prémisses, voit les choses de façon plus positive. L'état d'élaboration de ce projet montre comment Sciences Po est capable de mettre en œuvre l'innovation de façon extrêmement rapide. En outre, cela illustre la ténacité de l'équipe de direction de Sciences Po. Il voit un lien très fort entre un projet longuement discuté dans le passé, qui est celui de l'implantation à Casablanca, et le projet présenté aujourd'hui. Cela relativise la remarque qui a été faite sur l'émergence extrêmement rapide d'un projet qui n'aurait pas été étudié auparavant.

Jacques ANDREANI est d'accord avec les élus de l'UNI et de l'UNEF sur la nécessité d'une évaluation globale de l'expérience des 1^{ers} cycles délocalisés. Il précise qu'il n'a jamais été totalement convaincu par cette politique, qui a certes des avantages qu'il faudrait mieux identifier et évaluer, mais aussi des inconvénients, dont le principal est que cette politique creuse le fossé entre l'IEP de Paris et les autres IEP. Il serait raisonnable de faire un état des lieux et voir où cette politique a mené Sciences Po avant de créer un nouveau cycle. En ce qui concerne le pôle Moyen Orient – Méditerranée lui-même, c'est un sujet passionnant. Il lui semble qu'un 1^{er} cycle délocalisé centré sur la Méditerranée et le Moyen Orient serait de nature assez différente que les autres cycles délocalisés. Sa spécificité ne serait pas de même nature que la spécificité allemande de Nancy ou la spécificité

ibérique de Poitiers, avec tout ce que celles-ci comportent d'artificiel. La note d'information sur ce projet indique que ce pôle ne sera pas seulement un 1^{er} cycle délocalisé, mais qu'il sera également consacré à la recherche. Il faudrait démontrer que cela a un sens de rapprocher l'accueil d'étudiants de 1^{er} cycle venant des différents côtés de la Méditerranée et une activité de réflexion et de recherche sur les problèmes de la région. Il est possible que cela ait un sens, mais il est également possible que ce rapprochement soit assez artificiel. Il vaudrait peut-être mieux laisser la recherche à Paris. Tout cela mérite une réflexion beaucoup plus approfondie. Il note également que l'on prévoit d'installer ce pôle dans une ville qui n'a rien d'universitaire. Il pense que d'autres implantations auraient été préférables et a l'impression que le choix de ce site repose uniquement sur la disponibilité de fonds venant de la municipalité. Il demande qu'on lui explique l'intérêt de Menton en ce qui concerne un pôle d'enseignement supérieur et de recherche.

Stanislav KUBACEK soutient la demande de l'UNI et de l'UNEF pour dresser un bilan des 1^{ers} cycles délocalisés. Il demande aussi plus de détails sur le pôle Moyen Orient – Méditerranée, notamment sur la stratégie de recrutement des enseignants, ainsi que sur le financement des frais de fonctionnement et de déplacement. Par exemple, le 1^{er} cycle de Dijon, bien que situé dans une ville universitaire, accueille chaque semaine plusieurs enseignants qui viennent de Paris et qui repartent le même jour. Menton, qui n'est pas une ville universitaire, est bien plus éloignée de Paris.

Christian LARGER souligne que la France a toujours eu des liens privilégiés avec les pays du Moyen Orient et de l'ensemble de la Méditerranée. Le fait de renforcer ces liens au plan de l'enseignement supérieur et de la recherche a du sens. Par ailleurs, le budget prévisionnel prévoit un doublement des étudiants dans les 1^{ers} cycles délocalisés d'ici 2006 et une augmentation supérieure des dépenses de formation. Il demande comment expliquer cette évolution des dépenses de formation supérieure à l'évolution du nombre d'étudiants, alors que la deuxième note indique qu'il y a des économies d'échelle.

Patrice-Michel LANGLUME s'associe à la demande d'un bilan sur les 1^{ers} cycles délocalisés. Il pense que ce bilan confortera les orientations qui ont été prises. Quand on connaît les enjeux de l'avenir du Moyen Orient et du bassin méditerranéen, on voit bien que si un projet a du sens, c'est bien la création de ce pôle Moyen Orient – Méditerranée. Il connaît assez bien la région PACA et fait remarquer à Jacques Andreani que lorsqu'on a créé Sophia Antipolis, beaucoup disaient que ce pôle était trop éloigné de Nice et que personne n'y viendrait. La distance entre Sophia Antipolis et Nice est équivalente à la distance entre Menton et Nice. La SNCF assure une navette permanente entre Nice et Menton toutes les demi-heures. Il ajoute que Menton est la banlieue de Nice et que Nice est un site universitaire.

Jean-Jacques GABAS estime que ce projet est tout à fait justifié en termes d'enjeux stratégiques. Mais par rapport à ce qui a été dit aujourd'hui, notamment par Richard Descoings, il lui semble que la rédaction actuelle du projet est en décalage par rapport aux objectifs souhaitables. Dans le texte du projet, il est essentiellement question de monde arabe et de conflit de civilisations, alors que les objectifs présentés aujourd'hui sont beaucoup plus ambitieux et peut-être beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre. Il propose de rédiger à nouveau ce projet de manière plus conforme aux différentes interventions qui ont été faites.

François RACHLINE est d'accord, mais il souligne que c'est un projet. Il doit être discuté, évolué, et être à nouveau présenté au Conseil en mars.

Michel PEBEREAU indique qu'il est très favorable au principe de ce projet. Il est d'accord sur le fait que la note de présentation mérite d'être relue à la lumière de certaines réflexions qui ont été faites aujourd'hui. Il lui semble souhaitable de choisir ce projet en fonction de deux préoccupations. La première est de le situer dans un cadre qui soit aussi favorable que possible pour les étudiants qui y viendront. Le choix d'une ville au bord de la Méditerranée va dans ce sens. La deuxième est de faire en sorte que cette situation soit financièrement aussi favorable que possible. Autour de Nice et de Marseille, il s'agit de savoir quelles sont les collectivités locales qui offrent les conditions financières les plus favorables. Si Menton offre des conditions plus favorables que Sophia Antipolis, Nice ou Marseille, il est logique qu'elle soit choisie, d'autant plus qu'elle est bien desservie. L'implantation à Marseille aurait posé un problème délicat avec l'IEP d'Aix-en-Provence. Le développement des 1^{ers} cycles délocalisés ne doit pas se faire dans des conditions d'opposition violente avec les IEP de

province. Par ailleurs, il est également favorable à la présentation d'un bilan sur l'expérience des 1^{ers} cycles délocalisés.

Richard DESCOINGS répond qu'il présentera ce bilan des 1^{ers} cycles délocalisés dès la prochaine réunion du Conseil en mars. Il peut d'ores et déjà dire que la majorité des étudiants qui participent à ces 1^{ers} cycles en sont très satisfaits. Il répond à Jean-Baptiste Dabezies qu'il ne faut pas se leurrer sur la notion d'installation provisoire. Lorsqu'on est installé au centre de Dijon, dans un sublime cloître, on peut toujours dire au Conseil que ce sont des installations provisoires, mais il s'agit d'une des plus belles localisations qu'on puisse imaginer. Par ailleurs, dans des collectivités locales qui dépensent plusieurs millions d'euros pour refaire complètement des immeubles adaptés aux besoins de Sciences Po, il faut parfois savoir se contenter du provisoire. Il présentera un bilan de ces 1ers cycles dès le mois de mars. La concertation avec les organisations syndicales se fera. Il rappelle que la création des 1^{ers} cycles délocalisés s'inscrit dans le cadre du contrat quadriennal 2001-2003, qui avait été largement présenté lors de sa préparation et sur lequel le Conseil avait déjà délibéré. Les membres actuels du Conseil représentant les étudiants n'étaient pas encore là, d'où ce sentiment apparent de nouveauté. Il répond à Jean-Baptiste Dabezies que le 1er cycle de Paris se poursuivra, sa suppression n'étant pas souhaitable. Il indique que comme d'habitude, il n'est pas d'accord avec Monsieur Dabezies sur la limitation du nombre d'étudiants. Il souhaite revenir sur l'intervention de Jacques Andreani. Dans les circonstances actuelles, il n'est pas surpris de son souci de ne pas creuser le fossé entre l'IEP de Paris et les IEP de province. Mais aujourd'hui, ce fossé est creusé par les IEP de province. Il espère que ce faisant, ils ne creusent pas leur tombe. Entre 1997 et 2000, René Rémond et Richard Descoings ont tenté de persuader les IEP de province qu'il était indispensable pour eux de ne pas se détacher de l'IEP de Paris, notamment quant à l'organisation et au contenu des études. Ils ont tenté de persuader les IEP de province que la réforme 3-5-8 était inéluctable. Pendant cinq ans, ils ont échoué. Aujourd'hui, une petite partie des IEP de province a toujours une scolarité en trois ans, ce qui n'est pas incohérent, puisque cela correspond au premier niveau de la réforme LMD, mais ce qui les détache définitivement de l'IEP de Paris. Mais la majorité des IEP de province ont choisi le niveau bac+4, ce qui est doublement absurde : absurde par rapport à l'IEP de Paris, qui a clairement fait le choix du LMD, mais surtout absurde au moment où l'Europe de l'université se fait, où les ministres de l'Education nationale se réunissant chaque année insistent pour que les scolarités soient organisées sur 3, 5 et 8 années. Aujourd'hui, les IEP de province se sont aperçus que ce choix de diplômes à bac+4 était dangereux. Richard Descoings veut croire que cette prise de conscience n'est pas trop tardive. A vrai dire, elle provient des textes réglementaires du ministère de l'Education nationale d'avril 2002. Mais les universités n'en veulent pas. Aujourd'hui, l'IEP de Bordeaux, qui est le plus avancé, voit sa réforme de passage au master bloquée par l'université de Bordeaux IX et par la direction de l'enseignement supérieur. L'une comme l'autre dénie à cet IEP la possibilité de délivrer un master. En effet, les universités pouvaient accepter l'autonomie des IEP et l'existence d'un diplôme d'établissement tant qu'on ne touchait pas aux 3^{èmes} cycles, aux actuels DEA et DESS, puisque c'était le moment où elles pouvaient sélectionner leurs étudiants. Aujourd'hui, s'agissant d'un master qui englobe les DEA et DESS, la plupart des universités ne veulent pas entendre qu'un diplôme d'établissement de niveau master puisse être délivré par des IEP. La direction de l'enseignement supérieur considère qu'il n'est pas possible d'organiser des masters sans équipes de recherche qui les soutiennent. Or en dehors de Grenoble et de Bordeaux, les IEP de province n'ont pas d'équipes de recherche. Le fossé se creuse parce que les IEP de province n'ont pas vu venir ce qui était pourtant annoncé depuis plusieurs années. Sciences Po leur tend la main et mène des réflexions, notamment avec l'IEP de Bordeaux et l'IEP de Rennes, pour voir comment échapper au pire. Si dans dix ans, il y a d'un côté des IEP de province qui délivrent un diplôme à bac+4, et de l'autre l'IEP de Paris qui délivre un master, ce sera très grave pour l'IEP de Paris, car on continuera d'appeler IEP les IEP de province, mais il ne délivreront pas le même niveau de diplôme. Il y aurait une complète déconnexion en termes d'image du diplôme entre ce qui se fait en province et ce qui se fait à Paris. Mais l'IEP de Paris ne serait pas responsable de cette situation. Sciences Po continuera à tout faire pour permettre aux IEP de province de se caler à bac+5.

Jacques ANDREANI indique qu'il ne parlait pas de ce point précis, mais du fait qu'il a toujours eu des doutes sur le fait que l'IEP de Paris envahisse le territoire de la province. Cela a contribué à creuser le fossé qui existe entre Paris et les IEP de province. C'est fait et on ne va pas supprimer les 1^{ers} cycles délocalisés. Mais il pense qu'il est raisonnable, après ces quelques années d'expérience, de

mener une réflexion sur les avantages et les inconvénients de la création de ces 1^{ers} cycles. Il a des doutes sur la sagesse qu'il y aurait à procéder immédiatement à l'établissement d'un nouveau cycle délocalisé à Menton. Mais la discussion sur ce projet continuera.

Michel PEBEREAU est d'accord sur le fait que cette discussion se poursuivra. Il souligne que la réponse du directeur permet de bien comprendre ce qu'a fait Sciences Po jusqu'à présent, action qui est frappée au coin du bon sens et de l'intérêt des étudiants et des IEP de province. Depuis dix ans, René Rémond a tenté de susciter une prise de conscience par les IEP de province de la nécessité d'évoluer comme le fait Sciences Po. La politique d'innovation permanente à laquelle se livre Sciences Po est indispensable aujourd'hui pour faire face à la compétition européenne qui oppose désormais l'ensemble des universités. Il indique qu'il a participé récemment à un colloque organisé par le ministère de l'Economie et des Finances avec des présidents d'universités de toute l'Europe, qui mettait en évidence l'existence d'une véritable compétition européenne en matière d'enseignement et de recherche. C'est là qu'est le véritable enjeu, et non au niveau du dialogue avec les IEP de province. Sciences Po ne souhaite pas les laisser en arrière et s'efforcera de dialoguer avec eux et de trouver des solutions qui leur soient favorables, mais il faut que Sciences Po Paris aille de l'avant. L'IEP de Paris ne peut pas se permettre de prendre du retard parce qu'une partie des IEP de province refusent de bouger. Le projet de création d'un pôle Moyen Orient – Méditerranée est une avancée dans le sens de la compétition européenne qui s'exerce aujourd'hui, qui plus est sur un sujet d'une importance centrale.

Richard DESCOINGS rappelle que dans les choix d'implantation des 1^{ers} cycles, le cadre des études et le soutien financier sont des critères essentiels.

Michel PEBEREAU indique qu'il y aura un débat sur ces questions lors de la prochaine séance du Conseil. Ce débat sera précédé d'une présentation du bilan de l'expérience des 1^{ers} cycles délocalisés.

III. Accord international

a) Exposé

Francis VERILLAUD indique qu'il revient de Chine et qu'il a pu constater que la compétition internationale en matière d'enseignement supérieure est très intense. La demande des entreprises françaises en Chine, des pouvoirs publics chinois et des étudiants est extrêmement importante. L'accord proposé aujourd'hui a été passé avec l'université des langues étrangères de Beijing. Il permettra à plus d'étudiants de Sciences Po de suivre des cours de langue chinoise à Beijing. Une centaine d'étudiants de Sciences Po suivent actuellement des cours de mandarin et il est important qu'ils puissent aller sur place pour renforcer leur connaissance de la langue.

b) Vote

L'accord d'échanges avec l'université des langues étrangères de Beijing est adopté à l'unanimité.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 1^{er} décembre 2003 et du procès-verbal provisoire de la séance du 15 décembre 2003

Les procès-verbaux sont adoptés, sous réserve de certaines modifications.

V. Echange d'informations sur des questions diverses

Antoine DETOURNE indique que L'UNEF a reçu des demandes d'étudiants qui souhaitent que l'on organise une réunion globale d'information sur les masters. Il y a eu des réunions sur chaque master séparément, mais aucune réunion d'ensemble sur l'esprit de la réforme. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'un sujet très important, il souhaite qu'un groupe de travail se réunisse le plus tôt possible pour reparler de cette réforme.

Michel PEBEREAU est d'accord sur le fait qu'il faut bien informer sur la réforme des masters. De nombreux problèmes viennent d'une information insuffisante.

Stanislav KUBACEK demande si l'on pourra porter à l'ordre du jour d'un prochain Conseil un point sur le logement des étudiants et sur l'aide sociale.

Jean-Emmanuel COMBES indique qu'après cinq mandats électifs consécutifs, il va quitter le Conseil de Direction. Il tient à partager son émotion et surtout l'enthousiasme qu'il a pu connaître pendant ces quinze années en voyant Sciences Po évoluer. Il a une très grande confiance dans la capacité du Conseil à continuer à développer ses missions.

Amélie de CREPY-ALEXIS souhaite revenir sur la question des masters. Elle a été surprise par la réponse de Richard Descoings à la question de Claire Pierot sur le taux de rémunération. Elle avait cru comprendre que les étudiants qui entrent en 1^{ère} année de master doivent également préparer le diplôme de Sciences Po et n'ont pas la possibilité de ne suivre que le master. Cela implique qu'ils paient à la fois les droits nationaux et les droits de scolarité de Sciences Po, et pas seulement les droits nationaux.

Richard DESCOINGS répond qu'il sera possible d'entrer directement en 2^{ème} année de master, mais qu'on ne donnera pas le diplôme de Sciences Po aux étudiants qui n'auront suivi que cette année à Sciences Po. On demandera aux étudiants qui veulent entrer en 1^{ère} année de master recherche de remplir les conditions normales d'entrée à Sciences Po, ce qui permettra une grande unification. On ne pourra pas les obliger à passer le double diplôme, mais il suppose que la plupart des étudiants souhaiteront bénéficier de la possibilité d'avoir deux diplômes en deux ans, d'autant plus que les droits de scolarité seront calés sur les revenus des ménages.

Jean-Baptiste DABEZIES demande, dans le cadre de la réforme des masters, quelle sera la place des étudiants étrangers qui sont actuellement en CIEP, qui ne suivent pas le même nombre d'enseignements que les étudiants français et qui passeront en 5^{ème} année pour obtenir le diplôme de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond qu'elle sera la même qu'aujourd'hui. Ils suivent le même nombre d'heures d'enseignement pour obtenir leur diplôme de Sciences Po en deux ans.

La séance est levée à 10h 30.